cabinet d'augsburg d'un sultan ottoman

samedi 27.06.20 • 14h

49 rue Saint-Sabin 75011 Paris

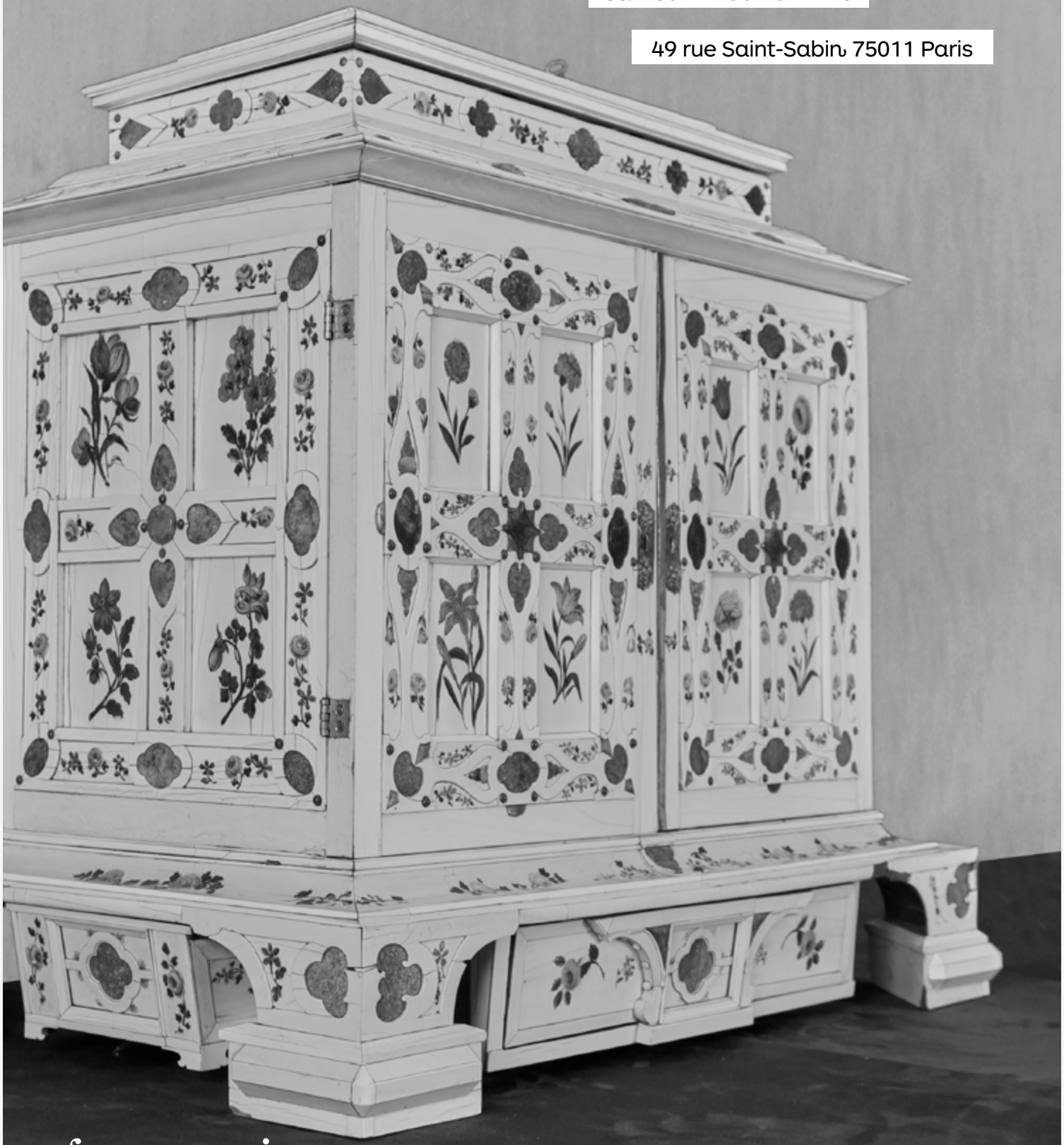

fauveparis
AUCTIONS NOW

la vente

samedi 27 juin 2020 à 14h

exposition

du mardi 9 au vendredi 26 juin 2020
du mardi au samedi de 11h à 19h
jour de la vente de 10h à 10h30

coordonnées

49 rue Saint-Sabin 75011 Paris
+33 (0)1 55 28 80 90
contact@fauveparis.com

expert

Pierre-François Dayot
MEUBLES ET OBJETS D'ART
23 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris
+33 (0)1 42 97 59 07 & +33 (0)6 30 09 86 10
contact@pfdayot.com

contact

Dimitri Joannidès
EXPERT EN ART MODERNE ET CONTEMPORAIN
MEMBRE ET PORTE-PAROLE DE LA CEA
+33 (0)1 55 28 33 68
djoannides@fauveparis.com

commissaire-priseur

Cédric Melado
COMMISSAIRE-PRISEUR HABILITÉ
+33 (0)1 55 28 33 65
cmelado@fauveparis.com

FauveParis sas
Capital social 106 302,90 €
Siège social 38 rue Amelot
& 49 rue Saint-Sabin 75011 Paris
RCS Paris 798 710 992
Agrément № 2014-053
Commissaires-priseur·e·s
habilité·e·s :
Cédric Melado, Arthur de Moras
Simon Barjou-Morant
et Alice Landry

comment enchérir ?

en venant physiquement chez fauveparis

pas d'enregistrement préalable

par téléphone

envoyez un mail à **bids@fauveparis.com** avec vos coordonnées complètes, pièce d'identité et RIB

en laissant un ordre d'achat

€€€

sur internet depuis chez vous

@

connectez-vous sur **drouotonline.com**

Nos commissions sont de 27% TTC en sus des enchères

infos

Nos conditions de ventes sont consultables dans leur intégralité sur notre site internet
www.fauveparis.com/cgv/

on line

Vente disponible sur :
www.fauveparis.com
www.auction.fr
www.artprice.com
www.drouotonline.com

transport

Pour l'expédition
merci de contacter
ThePackengers
hello@thepackengers.com
+33 (0)6 38 22 64 90

Travail allemand, vers 1650, Augsburg
Attribué à Melchior Baumgartner (1621-1686)

Cabinet d'Augsburg, circa 1650

Cabinet en ivoire à décor toutes faces panneautés en relief
et cabochon de lapis-lazuli, ouvrant à deux vantaux découvrant
neuf tiroirs (et deux compartiments secrets dans le grand tiroir),
un guichet à figures de bronze doré représentant Arès et Athéna
(probablement associées) contenant un intérieur en marqueterie
d'étoile et cinq petits tiroirs, surmonté d'un compartiment
en doucine au-dessus et reposant sur un piétement découpé
ouvrant à un tiroir en façade et un tiroir de chaque côté ; les quatre
faces structurées en compartiments à encadrements moulurés
et motifs stylisés en relief ponctués de cabochons de lapis-lazuli
de forme polylobée, le piétement et l'arrière décoré à l'identique ;
le décor de fleurs peintes au naturel d'époque postérieure et
manques au centre des panneaux.
H. 70 cm L. 77 cm P. 48 cm

A German ivory and lapis-lazuli (all face) cabinet, with two front
doors, three drawers to the stand (with two secret compartments)
and one compartment to the top ; the inside with a wood marquetry
depicting a star and five small drawers ; the back with the same
decoration ; painted flowers later date, losses at the panels.
Height 27 1/2 in. Width 30 3/8 in. Depth 18 7/8 in.

PROVENANCE

> Par tradition familiale, offert en cadeau vers 1860-1870 par le sultan Abuldhamid II (1842-1918) à Georges Zarifi (1807-1884), banquier grec et soutien financier de l'Empire ottoman, à l'occasion du mariage de sa fille
By family tradition, given as a gift around 1860-1870 by Sultan Abdul-Hamid (1842-1918) to Georges Zarifi (1807-1884), Greek banker and financier to the Ottoman Empire, for his daughter's wedding

> Collection de Madame Zarifi, Athènes
(arrière-petite-fille en ligne directe de Georges Zarifi)
Private collection of Mrs Zarifi, Athènes
(great-granddaughter in direct line of Georges Zarifi)

Estimation sur demande Estimate on request

Expert Pierre-François Dayot

le coffret des merveilles

À partir du XVIe siècle, la constitution de collections d'objets rares, beaux et précieux est une activité à la mode parmi les princes·ses et les citoyen·nes les plus riches du Saint-Empire romain germanique.

Bien des palais abritaient alors une pièce dédiée appelée *Kunstkammer* ou *Kunst-und Wunderkamer* (chambre réservée aux œuvres d'art et curiosités). Les trésors y étaient exposés, en totalité ou par roulement, au gré de l'évolution et de la thématique des collections. L'objectif était d'impressionner les visiteur·ses étranger·ères en faisant la démonstration de la richesse et du savoir du·de la collectionneur·se.

Cette pièce exceptionnelle, constituée de matières extrêmement rares et précieuses pour l'époque, est à la fois un étrange jardin et une étonnante bibliothèque d'images florales du monde connu. Mais sa caractéristique la plus spectaculaire est d'être entièrement plaqué d'ivoire. Apprécié depuis sa première utilisation il y a près de 35 000 ans, l'ivoire est fréquemment l'« or blanc ». Acheté à l'once, comme l'argent ou de l'or, il était apprécié pour sa surface blanc-crème à grains fins fréquemment comparée à la peau d'une femme et, pour cette raison peut-être, souvent utilisé pour les instruments et les accessoires de toilette. Au Moyen Âge déjà, les objets précieux étaient stockés dans des boîtes décorées d'ivoire, dont certains des plus beaux exemples ont été fabriqués par les ateliers Embriachi à Venise.

Petit à petit, certains de ces amateurs et amatrices éclairé·es se sont mis à commander des armoires, coffres et coffrets très élaborés, souvent décorés de pierres semi-précieuses, de bois exotiques et d'ornements somptueux. Ces ouvrages étaient composés de nombreux tiroirs et compartiments secrets offrant de multiples possibilités de rangement. Certains ont été pensés pour être accolés à un mur en compagnie d'autres vitrines. D'autres, conçus indépendamment de tout autre meuble, se suffisaient à eux-mêmes, ce qui explique leur haut degré de finition et parfois, comme notre cabinet, sur toutes les faces. Tout bien considéré, ce type de meuble est, en format miniature, un *Kunstkammer* à lui tout seul, une sorte de métaphore du monde connu dans toute sa diversité. Abritant des collections renfermant *naturalia* et *artificialia*, ces cabinets de curiosité des années 1600 sont, d'une certaine manière, les précurseurs de nos musées. Comme beaucoup d'autres meubles similaires, notre coffret dispose de compartiments cachés et de tiroirs secrets, le rendant inutilisable au commun des mortels.

Rapidement, la ville impériale libre d'Augsbourg s'est faite une spécialité de ce type de coffret marqueté de lapis-lazuli. Ebénistes et orfèvres collaboraient à l'élaboration des plus belles pièces sous la supervision d'un·e marchand·e ou d'un·e intermédiaire coordinateur·se. Le plus prolifique de ces personnages était le marchand d'art d'Augsbourg et correspondant à la Cour Philipp Hainhofer (1578-1647), célèbre notamment pour trois grands coffrets ingénieusement conçus selon ses directives dans le premier tiers du XVIe siècle par Ulrich Baumgartner (ca. 1580-1652). Melchior Baumgartner, son fils, fabricant des trois splendides coffrets Hainhofer, en a conçu deux pour la cour de Münich, qui se trouvent aujourd'hui au Bayerisches Nationalmuseum (voir ci-contre) et vraisemblablement celui que nous présentons.

Cabinets d'Augsburg par Melchior Baumgartner, circa 1650, pour Maximilian 1er et Maria Anna de Bavière, Bayerisches Nationalmuseum, Münich

a wonders cabinet

During the sixteenth century, collecting rare, beautiful, and valuable objects became a fashionable pursuit among the princes and wealthiest citizens of the Holy Roman Empire.

Many of their palaces contained a room called a *Kunstkammer* or a *Kunst- und Wunderkamer* (chamber for artworks and curiosities). Here the treasures were displayed, frequently in a sequence of interconnected spaces dedicated to various fils of collecting. The intention was to suggest the wealth and learning of the collector and to impress foreign guests.

This exceptional object is at once a collection of luxury materials, a strange garden, and a library of images sourced from all over the world. Our cabinet is completely encased in ivory. Highly valued since its first use by humans which dates back nearly 35,000 years, it has often been called "white gold". Purchased by the ounce like silver or gold, ivory was prized for its creamy white, fine-grained surface, which was frequently compared to a woman's skin and for that reason, perhaps, often used for implements and requisites of the toilette. Since the Middle Ages, rare items were stored in ivory-decorated cabinets, some of the finest examples of which were made at the Embriachi workshop in Venice.

Some collectors of small objects commissioned elaborate cabinets decorated with semiprecious stones or exotic woods or other sumptuous material. These pieces were furnished with many drawers and secret compartments, which offered diverse storage opportunities. Some were designed to stand against a wall in the company of other display cases. Others stood independently, which is finished on all sides ; this type of cabinet could be said to represent in miniature format an entire *Kunstkammer*, which was itself a metaphor for the known world in all its diversity. "Cabinets of Curiosities" of the 1600s were the precursor to the first museums. These rooms or pieces of furniture would be filled with their owners' private collections of *naturalia* and *artificialia* (natural and man-made wonders). Like many others, our cabinet contain hidden features or drawers, making them only operable by someone who knew their secrets.

Such lapis lazuli inlaid cabinets were a specialty of the cabinetmakers and the goldsmiths of the free imperial city of Augsburg. These master craftsmen worked in collaboration under the supervision of a coordinating merchant or middleman. The most prolific of these personages was the Augsburg art dealer and court correspondent Philipp Hainhofer (1578-1647), who is famous for three large and ingeniously conceived cabinets made to his specifications in the first third of the XVIth century by Ulrich Baumgartner (ca. 1580-1652). Melchior Baumgartner, his son, maker of the three splendid Hainhofer cabinets, crafted two for the Munich court, which are today at the Bayerisches Nationalmuseum and very probably ours.

Cabinet d'Augsburg par Melchior Baumgartner, circa 1625-1650, The Princely Collection, Lichtenstein

Cabinet d'Augsburg par Melchior Baumgartner, circa 1655, The MET, New York

un trésor de cour ottoman

une synthèse stylistique entre orient et occident

Ce répertoire de motifs floraux, tel qu'il est représenté sur notre cabinet et sur lequel on distingue des roses, œillets, tulipes, jacinthes, ancolies, pivoines et dahlias, se réfère au style dit des « quatre fleurs » (rose, œillet, tulipe et jacinthe) qui, à partir de 1540 environ, est utilisé comme principaux motifs dans l'art de la céramique turque d'Iznik et de Kütahya.

Dans la culture ottomane des XVIe et XVIIe siècles, les jardins étaient à la fois des espaces spirituels et intellectuels. Les fleurs évoquaient les descriptions coraniques du paradis et du jardin d'Eden. Les miniatures ottomanes du XVIe siècle présentent alors les jardins comme des espaces idéaux pour toutes sortes de réunions sociales – dîners, festivités, fêtes de circoncision et mariages. Parmi toutes les fleurs, la tulipe avait une importance symbolique particulière et était considérée comme la plus sainte de toutes. C'était la fleur de Dieu parce que les lettres utilisées dans le mot ottoman pour tulipe (لال) sont les lettres utilisées pour écrire le nom de Dieu (الله). Et en raison de sa période de floraison prolongée, l'œillet (Karanfil) était quant à lui considéré comme un symbole de la puissance et du renouveau de la vie. La jacinthe, ou gazel, a été interprétée comme une métaphore des boucles de la bien-aimée. Dérivé de la peinture sur porcelaine chinoise du XVe siècle, il a été développé avec brio par les artisans œuvrant au service de la cour ottomane. On le retrouve dans la décoration des livres, sur des motifs textiles, en broderie et en ferronnerie. Si la tulipe évoque de prime abord les paysages néerlandais, elles ont d'abord été cultivées en Asie centrale avant d'être importées en Europe par les Ottomans.

Ces fleurs ont ensuite défini l'expression visuelle de l'impérialisme ottoman pendant des siècles, symbolisant le raffinement d'une culture qui se tournait vers ses origines orientales pour son inspiration artistique. Ainsi, les organes reproducteurs des fleurs étaient-ils parfois mal dessinés ou carrément omis. Si certaines essences peintes sur cette boîte sont ornées d'étamines et de pistils visibles, d'autres – certainement des tulipes – sont peintes sans ces caractéristiques particulières. Si la tulipe est une plante largement connue de nos jours, elle n'a été introduite pour la première fois dans l'Empire ottoman qu'en 1554, soit un siècle avant la date présumée de notre cabinet. L'exploration et l'ouverture des nouvelles routes commerciales à l'Est ont été le point culminant de la fusion de l'art occidental et oriental, comme le montre clairement notre cabinet. L'influence orientale y est des plus perceptibles à travers ce spectaculaire décor floral qui a pu être réalisé soit directement à la cour ottomane soit adapté en Europe pour le marché turc. Nous savons par exemple que, dès le XVIIe siècle, des artistes moghols ont emprunté à des estampes européennes des motifs floraux pour leurs peintures ainsi que pour orner les bordures des albums impériaux de Jahangir et Shah Jahan.

Pichet d'Iznik, XVIe siècle,
Brooklyn Museum, New York

Mohammad Zaman,
Iris bleu,
1663-1664,
Brooklyn Museum

Tulipe,
1708-1709,
manuscrit,
Turquie,
LACMA

an ottoman court treasure

a stylistic synthesis between east and west

Plat d'Iznik, XVIe siècle,
Medelhavsmuseet, Stockholm

Coffret de mariage, XVIIe siècle,
Courtauld Institute, Londres

Étude de fleurs,
attribué à
Muhammad Khan,
1630-33

This floral-design repertoire, as it is also depicted on our cabinet (with roses, carnations, tulips, hyacinths, columbines, peonies and dahlias, is part of the so-called "four flowers" style that is composed of four garden flowers – rose, carnation, tulip and hyacinth – and which, from around 1540, represented the main motifs of Turkish ceramics, especially in Iznik and Kütahya.

Within 16th and 17th century Ottoman culture, gardens were both spiritual and intellectual spaces. Flowers evoked Qur'anic descriptions of Paradise and the garden of Eden. 16th-century Ottoman miniatures exhibit gardens as ideal spaces for all sorts of social gatherings – dinners, holiday festivities, circumcision feasts and weddings. Among all flowers, The tulip had a special symbolic importance and was regarded as the holiest of all. It was the flower of God because the letters used in the Ottoman word for tulip (لال) are the letters used to write the name of God (الله). And because of its extended blooming period, the carnation (Karanfil) was thought to be a symbol of the power and renewal of life. The hyacinth, or gazel, has been interpreted as a metaphor for the beloved's curls. This motif is derived from 15th-century Chinese porcelain painting and the Ottoman Court first collected Chinese porcelain. This decor is a typical example of the Ottoman Court-style done for book decoration, textile patterns, embroidery, metalwork and ceramics. For most, the tulip conjures up visions of the Dutch landscape–canals, windmills, and fields of blooming flowers. These popular and diverse flowers, however, had their beginnings in Central Asia, and were brought within the reach of Europe by the Ottomans.

Although widely cultivated in imperial gardens, the tulip was immortalised in Ottoman culture in a different form, as a motif widely employed by the imperial workshops. These flowers have defined the visual expression of Ottoman imperialism for centuries, symbolising the refinement of a courtly culture that looked to its eastern origins for artistic inspiration. So, the reproductive organs of flowers were occasionally mis-drawn or omitted, even though we now know that these are the very reason for flowers' existence. Some of the lilies on this cabinet are painted with visible stamens and pistils, but others are painted without these pollen-and ovule-producing features. The tulips on our cabinet are painted without visible stamens or pistils at all. Although tulips are grown all over Europe now, they weren't always. They were first introduced from the Ottoman Empire in 1554, about a century before the presumed date of our cabinet. The exploration and the opening up of new trading routes in the East was the culmination in the fusion of Occidental and Eastern Art as is clearly shown with our cabinet. The Oriental influence is quite noticeable on the cabinet through this spectacular floral display which could have been painted either directly to the Ottoman court or adapted by European artists for the Turkish market. We know for example, from 17th century, Mughal artists used European prints to help both in their individual paintings of flowers and in the floral borders of the imperial albums of Jahangir and Shah Jahan.

Tulipe rose, Inde,
Empire Mughal,
XVIIe siècle

le banquier grec qui sauva l'empire ottoman de la faillite

Resté dans la même famille grecque depuis la seconde moitié du XIXe siècle, ce cabinet provient de la collection d'un arrière-grand-père, Georges I Zarifi (1807-1884), originaire d'une famille de l'Epire, installée à Istanbul depuis la fin du XVIIIe siècle.

D'abord associé à sa belle-famille, les Zafeiropoulos, négociant en céréales, il s'implique rapidement dans le secteur bancaire, participant activement à l'administration de divers organismes : la Société Générale de l'Empire Ottoman, la Banque de Constantinople ou encore le Crédit austro-ottoman. Il conseille le Prince Abdulhamid II avant son accession au trône dans la gestion de sa fortune. Lorsque celui-ci devient Sultan en 1876, il sollicite le soutien et les prêts de Georges Zarifi pour résoudre la grave crise financière qui frappe l'Empire depuis 1863.

Georges Zarifi assemble une fortune colossale dans ces années, devient propriétaire de domaines immenses à Thérapeia sur le Bosphore, en Thessalie, en Thrace et en Mésopotamie, ce dernier de plus de 60 000 hectares. Le souvenir d'un philanthrope, finançant écoles et églises est encore aujourd'hui très présent. C'est probablement à ce moment qu'il reçoit des objets d'art en cadeau de la part du Sultan, parmi lesquels, très vraisemblablement, ce cabinet d'Augsburg.

Georges Zarifi

Notre cabinet dans l'appartement athénien des Zarifi dans les années 1930
Our cabinet in the Athenian appartment of the Zarifis in the 1930's

the greek banker who saved the ottoman empire from bankruptcy

Georgos Y. Zariphis (1807-1884) was a prominent financier and banker to the Ottoman court under Abdul-Hamid II (1842-1918). He founded, with his father-in-law, the firm of Zarifopoulou & Zarifi which flourished with branches in Marseille, London and Odessa.

Born to a distinguished Greek family long resident in Istanbul, Zarifi met Abdul-Hamid II (r. 1876-1909) when he was still a prince. Having ascended the throne unexpectedly in 1876 (when his brother was deposed for mental illness), the new sultan appointed Zarifi to manage his personal wealth. Despite achievements in education and railway building but plagued by costly wars, the Ottoman state was declared bankrupt in the 1880's. Zarifi became indispensable in arranging loans and managing the imperial finances. He was one of fifteen Galata bankers who set up the Office of Public Debt to facilitate repayment of European loans to the Ottoman state. The sultan's tumultuous reign culminated in 1909, when he was deposed by the Young Turks.

Already wealthy, Zarifi received many privileges from the sultan, being given land whithin the empire and on occasion receiving the customs duties of many Turkish ports. In the course of his career he became an extensive landowner : on the Bosphorus, in Thessaly and Thrace in Greece and as far away as Mesopotamia where the sultan had granted him lands. The family kept a summer mansion at Tarabiya, as well as a home in Switzerland, finally leaving Turkey in the 1920's. Zarifi is remembered today as a great philanthropist, having built many schools and hospitals to benefit the Greek community in Turkey. At that time, Georges Zarifi received several works as gifts from the Sultan, among which, most probably, this Augsburg cabinet.

Le sultan Abdulhamid II

Sources

> Georg Himmelheber, *Ulrich und Melchior Baumgartner*, Pantheon, Cambridge, 1975
> Daniëlle O. Kisluk-Grosheide, Wolfram Koeppe, William Rieder, *European Furniture in The Metropolitan Museum of Art: Highlights of the Collection*, Yale University Press, New Haven & London, 2006
> Georges Léonidas Zarifi, *Mes souvenirs, un monde disparu*, Constantinople, 1800-1920, éditions Trochalia, 2002
> Méropi Anastassiadou- Dumont, *Les Grecs d'Istanbul au XIXe siècle, Histoire socioculturelle de la communauté de Péra*, Leiden-Boston, Brill, 2012

Rapport de condition

Bon état général avec une altération probable réversible correspondant à l'ajout du décor de fleurs peintes.
Le centre des panneaux manquant également très probablement.
D'anciennes restaurations par endroits à l'ivoire, notamment en façade côté droit de la corniche.
Petites fentes, éclats et chocs par endroits. Un manque d'ivoire au piétement à gauche, un également à l'intérieur.
Un morceau de moulure manquant sur la face gauche, un autre à l'arrière à la corniche.
Un plus gros éclat à l'ivoire à l'arrière au piétement (6 cm).
Un petit éclat à un petit tiroir intérieur.
Petites gerçures habituelles à l'voire sur l'ensemble du cabinet.
Deux éléments semi-circulaires de lapis replacés par des éléments en bois peints façon lapis.
Probablement avec des poignées de chaque côté à l'origine.
Très beau et très rare cabinet.

Condition report

Good overall condition with probable and reversible alteration corresponding to the added painted flower decoration.
Central panels element almost certainly missing as well.
Old restauration in places to ivory.
Small patched restoration to veneered ivory especially to the front right side of the cornice.
Small cracks, chips and dents in places.
One loss of ivory to the stand to the left-hand side, one in the inside as well.
An element of ivory band is missing to the left side. Another to the back to the cornice. A large chip to ivory to the back stand (on 6 cm). One small chip to ivory to one inside drawer.
Few usual small cracks to ivory all over the cabinet. Two semi-circular lapis elements replaced by wooden painted imitation.
Probably previously with handles of both sides.
Very fine and rare piece of furniture.

Règlementation ivoire

Spécimen en ivoire *elephantidae spp.*, antérieur au 3 mars 1947, soumis à déclaration préalable (article 2 bis § 1 de l'arrêté ministériel du 16 août 2016). Déclaration n°FR2007506584-D
En cas d'exportation hors de l'Union Européenne, les formalités pour l'obtention du CITES sont à la charge de l'acheteur·se qui doit également se conformer à sa réglementation nationale en terme d'importation d'ivoire.

conditions générales de vente

I. Qualité de FauveParis

La sas FauveParis est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi № 2000-642 du 10 juillet 2000 modifiée par la loi № 2011-850 du 20 juillet 2011. À ce titre, la sas FauveParis (FauveParis) s'engage en qualité de mandataire agissant pour le compte des vendeur·euse·s qui contractent avec les acheteur·euse·s, c'est à dire que FauveParis n'est pas partie au contrat de vente liant le·la vendeur·euse et l'adjudicataire.

Les conditions générales de vente de FauveParis exposées ci-dessous sont acceptées en tant que contrat d'adhésion par toute personne portant une enchère. FauveParis peut les modifier par des avis écrits ou oraux avant la vente.

II. Avant la vente

Les **photographies** des lots mis en vente figurant au catalogue et sur www.fauveparis.com ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires de FauveParis n'ont **pas de valeur contractuelle**.

Les **lots sont vendus en l'état** c'est-à-dire tels qu'ils sont présentés à la vente. L'enchérisseur·euse potentiel·le est encouragé·e à **s'assurer de l'état de chaque lot**, des dommages ou des restaurations que celui-ci peut avoir subi en l'examinant avant la vente.

Les expositions de FauveParis sont publiques et accessibles à toutes et tous, les commissaires-priseur·e·s et expert·e·s de FauveParis sont à la disposition du public pour tout renseignement ou conseil. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis sur demande. Pour autant, l'absence d'indication concernant un dommage ou une **restauration** ne signifie pas qu'un lot soit exempt de défectuosités ou de restauration. De même, la mention de défectuosités n'implique pas l'absence d'autres défauts. Par ailleurs, **l'état des cadres et le fonctionnement des pendules n'est pas garanti. Les dimensions sont données à titre indicatif.**

Par ailleurs, FauveParis rappelle que l'emploi du terme « **attribué à** » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné·e

et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci ou celle-ci comme l'auteur·e vraisemblable. « **Entourage de** » signifie que le tableau est l'œuvre d'un·e artiste contemporain·e du·de la peintre mentionné·e qui s'est montré·e très influencé·e par l'œuvre du·de la maître·sse. L'emploi des termes « **atelier de** » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du·de la maître·sse cité·e mais réalisé par des élèves sous sa direction.

Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de », ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de **modifications ou de rectifications** jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le·la commissaire-priseur·e habilité·e au moment de la vente et par un affichage approprié en salle de vente. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de la vente.

Les lots suivis d'un * sont vendus par FauveParis ou un membre de la société FauveParis.

III. Pendant la vente

Les personnes souhaitant porter des enchères durant la vente sont invitées à faire **enregistrer** auprès de FauveParis leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, qualité). FauveParis exigera de l'acquéreur·euse qu'il·elle justifie son identité ainsi que ses références bancaires. **Une caution pourra en outre être prélevée**.

L'enchérisseur·euse est réputé·e enchérir **pour son propre compte**. S'il ou elle enchérit pour **autrui**, l'enchérisseur·euse doit indiquer à FauveParis qu'il·elle est dûment mandaté·e par un·e tiers pour lequel il·elle communiquera une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engagera la **responsabilité de l'adjudicataire.**

La vente se fera expressément au **comptant** et sera conduite en **euros**. FauveParis peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreurs de conversions de devises, la responsabilité de FauveParis ne pourra être engagée.

Le·la commissaire-priseur·e habilité·e organise les enchères de la façon qu'il·elle juge convenable, la **conduite de la vente** suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le·la commissaire-priseur·e habilité·e veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseur·euse·s. Pour autant, il·elle dispose de la **faculté discrétionnaire de refuser toute enchère**, de retirer un lot de la vente et de **désigner l'adjudicataire**, c'est à dire le·la plus offrant·e et le·la dernier·ère enchérisseur·euse sous réserve que l'enchère finale soit égale ou supérieure au prix de réserve.

Le **prix de réserve** s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifié publiquement avant la vente et le·la commissaire-priseur·a habilité·e est libre de débuter les enchères en dessous de ce prix et porter des enchères pour le compte du·de la vendeur·euse. En revanche, **le·la vendeur·euse ne portera aucune enchère pour son propre compte** ou par le biais d'un·e mandataire.

La vente devient parfaite au prononcé du terme « adjugé », c'est à dire que le transfert de propriété et le transfert des risques s'opèrent à cet instant. Dès lors, l'adjudicataire contracte avec le·la vendeur·euse un contrat de vente et il·elle est tenu·e de payer le prix du bien acheté sans aucun délai de rétractation que les enchères soient portées en personne, par téléphone ou sur internet.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseur·euse·s ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », le·la commissaire-priseur·e habilité·e pourra immédiatement reprendre et poursuivre les enchères. Le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

La possibilité d'enchérir par **ordre d'achat** ou en direct de la vente par **téléphone** ou sur **internet** est un service offert par FauveParis aux enchérisseur·euse·s ne pouvant assister à la vente en personne. Pour en bénéficier, FauveParis impose aux enchérisseur·euse·s de communiquer leur demande par écrit ou en ligne via www.fauveparis.com au maximum deux heures avant le début de la vente et de s'assurer de la prise en compte de leur demande par FauveParis. Dans tous les cas, ces services pourront être refusés par FauveParis, si l'enchérisseur·euse n'a pas communiqué ses coordonnées personnelles et bancaires avant la vente. **Toute demande d'enchère par téléphone vaut engagement d'achat à l'estimation basse minimum.**

FauveParis se propose d'exécuter les **ordres d'achat** selon les instructions de l'enchérisseur·euse absent·e et s'engage à faire son possible pour acquérir dans les meilleures conditions le lot convoité. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité sera donnée à celui reçu en premier.

Pour les personnes souhaitant participer à la vente par **téléphone**, FauveParis accepte gracieusement de recevoir les enchères téléphoniques à condition que l'acquéreur·euse potentiel·le se soit manifesté·e avant la vente. FauveParis décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. FauveParis peut **enregistrer les communications** et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles aquisitions.

Les mêmes conditions s'appliquent aux personnes souhaitant participer à la vente **en direct sur internet**. FauveParis propose de prendre les enchères à condition que l'acquéreur·euse potentiel·le se soit enregistré·e avant la vente selon les conditions générales de l'opérateur intermédiaire. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une demande d'enchères par téléphone ou sur internet peut être conditionnée par un **dépôt de garantie** dont le montant sera fixé par FauveParis.

Les articles L.123-1 et L.123-2 du Code du Patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État à exercer un **droit de préemption** sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré, c'est-à-dire que l'État se substitue à l'acquéreur·euse.

Le·la représentant·e de l'État présent·e lors de la vacation formule sa déclaration auprès du·de la commissaire-priseur·e habilité·e juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours et FauveParis ne peut assumer aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

IV. Après la vente

En sus du prix d'adjudication c'est à dire du « prix marteau », l'adjudicataire devra acquitter des frais de 22,5 % HT (soit 27% TTC et 23,7375% TTC pour les livres) plus des frais de 1,5% HT (1,8% TTC) en cas d'achat via la plateforme Drouot Digital. La TVA ne pourra être remboursée qu'après preuve d'exportation dans le mois suivant la vente.

Dans certains cas, mentionnés par ce signe distinctif **f**, la taxe à l'importation sera prélevée par FauveParis pour le compte de l'État (5,5% du prix d'adjudication, 20% pour les bijoux et montres, automobiles, vins, spiritueux et multiples).

Le **paiement du lot** par l'adjudicataire se fera **immédiatement pour l'intégralité du prix d'achat** c'est à dire le prix d'adjudication, plus les frais et les taxes éventuelles. Cette condition s'applique également à l'adjudicataire souhaitant exporter le lot et même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra effectuer son règlement par les moyens suivants :

› **en espèces** : jusqu'à 1 000€ frais et taxes compris pour les particulier·ère·s français·es et pour les commerçant·e·s, jusqu'à 15 000€ frais et taxes compris pour les ressortissant·e·s étranger·ère·s sur présentation de leur pièce d'identité

› par **carte bancaire Visa ou Mastercard**

› par **virement bancaire** avec cet IBAN :

FR76 3078 8001 0008 7945 3000 248

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opérant au prononcé du terme « adjugé » par le·la commissaire-priseur·e habilité·e, FauveParis rappelle à l'acquéreur·euse qu'il·elle sera lui·elle-même chargé·e de **faire assurer ses acquisitions** et décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait subir ou faire subir dans le cas où l'adjudicataire n'aurait pris aucune disposition.

Le lot ne sera délivré à l'adjudicataire qu'après paiement de l'intégralité du prix d'achat. Sur présentation du bordereau acquitté, les achats pourront être retirés chez FauveParis du mardi au samedi de 11h à 19h au 49 rue Saint-Sabin 75011 Paris.

FauveParis conseille aux adjudicataires de retirer rapidement leurs achats afin d'éviter des frais de magasinage, de manutention et de conservation qui leur seront facturés à partir du quinzième jour après la vente au barème suivant :

› **5 € H.T.** par lot et par jour calendaire (petits objets)

› **10 € H.T**. par lot et par jour calendaire (meubles, tableaux et objets encombrants).

Le cas échéant, l'adjudicataire mandate FauveParis pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

FauveParis pourra recommander sur simple demande des entreprises de transport qui se chargeront de l'emballage et du transport des achats. **Les sociétés de transport n'étant pas les préposées de FauveParis, FauveParis ne pourra être responsable de leurs actes ou omissions.**

L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité de FauveParis en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de service.

Si un objet ou un lot n'a toujours **pas été retiré par son·sa propriétaire au bout d'un an**, Fauveparis lui adressera une ultime mise en demeure de venir récupérer ledit objet ou lot et de payer les frais de stockage afférents conformément aux présentes conditions générales de vente. Il est porté à votre attention que : si dans un délai de 8 jours calendaires à partir de la date d'expédition de cette mise en demeure, FauveParis n'a toujours aucune nouvelle du·de la propriétaire dudit objet ou lot, sa propriété sera transférée à FauveParis à titre de garantie et FauveParis s'octroiera le droit de le mettre en vente en son nom propre afin de recouvrir sa créance constituée par les frais de stockage.

Le **droit de reproduction** et de présentation de l'œuvre n'est pas transféré à l'acquéreur·euse du fait de l'achat d'une œuvre. FauveParis est **propriétaire du droit de reproduction de ses catalogues**. Est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice toute reproduction du contenu, des notices et articles ainsi que des compositions et images.

Conformément aux dispositions de l'article W. 321-17 du code de commerce, l'action en responsabilité de l'OVV se prescrit par cinq ans à compter de la prisée ou de la vente aux enchères publiques.

Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur·euse et acquéreur·euse, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris.

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres.

La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

FauveParis rappelle que l'article 313-6 du Code Pénal dispose que « le fait, dans une adjudication publique, par dons, promesses, ententes ou tout autre moyen frauduleux, **d'écarter un·e enchérisseur·euse ou de limiter les enchères ou les soumissions, est puni** de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait d'accepter de tels dons ou promesses. Est puni des mêmes peines : 1. Le fait, dans une adjudication publique, **d'entraver ou de troubler la liberté des enchères** ou des soumissions, par violences, voies de fait ou menaces : 2. Le fait de procéder ou de participer, après une adjudication publique, à une remise aux enchères sans le concours de l'officier·ère ministériel·le compétent·e ou du·de la courtier·ère de marchandises assermenté·e compétent·e ou d'un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques déclaré. »

FauveParis est **adhérent au Registre central de prévention des impayés** des commissaires-priseur·e·s auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

FauveParis rappelle à ses client·e·s l'existence de codes de conduite applicables aux ventes aux enchères en l'espèce du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires du 21 février 2012. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des ventes volontaires.

FauveParis rappelle enfin à ses client·e·s la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges à travers la possibilité de saisir le·la commissaire du gouvernement près le Conseil des ventes volontaires, en ligne ou par courrier avec accusé de réception.

Lorsque vous participez à l'une de nos ventes aux enchères, sauf mention contraire de votre part, vous acceptez de recevoir nos newsletters. Vous pourrez vous en désabonner à tout moment. Conformément à la réglementation communautaire en vigueur, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité des données sur cette page : https://www.fauveparis.com/politique-de-confidentialite-donnees/

une équipe à votre service

Lucie-Éléonore Riveron
Direction générale
+33 (0)1 55 28 80 91
+33 (0)7 82 64 84 78
leriveron@fauveparis.com

Cédric Melado
Commissaire-priseur
Inventaires et expertises
+33 (0)1 55 28 33 65
+33 (0)7 82 32 00 13
cmelado@fauveparis.com

Dimitri Joannidès
Spécialiste art moderne
et contemporain - Expert
et porte-parole de la CEA
+33 (0)6 20 71 14 87
djoannides@fauveparis.com

Arthur de Moras
Commissaire-priseur
Inventaires et expertises

+33 (0)1 55 28 33 64
ademoras@fauveparis.com

Simon Barjou-Morant
Commissaire-priseur
+33 (0)1 55 28 80 94
sbm@fauveparis.com

Angéline Chanson
Clerc principale

+33 (0)1 55 28 80 92
achanson@fauveparis.com

Carine Sandon
Responsable du
suivi des ventes
+33 (0)1 55 28 80 93
csandon@fauveparis.com

Nicolas Amiel
Magasinage & stockage
+33 (0)1 55 28 80 90
namiel@fauveparis.com

Marco Zavagno
Photographe

Bids office
iwannabid@fauveparis.com

Comptabilité
compta@fauveparis.com

Expertises
sans rendez-vous
du mardi au samedi

quelques résultats récents

Maison des Beaux-Arts de L'Indochine, *Paysage*
Vendu 78 740 €

René Lalique
Gobelet aux scarabées
Vendu 206 250 €

Jean Dupas
Femme à la boule
Vendu 112 500 €

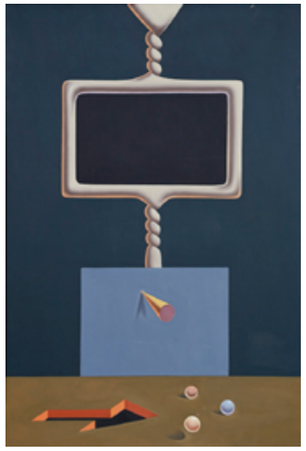

Iván Tovar
Composition surréaliste
Vendu 44 450 €

Yoshitomo Nara
No ! Fuck' bout everythin', 2000
Vendu 73 600 €

Manolo Valdes
Reina Maria
Vendu 160 020 €

Petrus, Pomerol
12 bouteilles, 1995
Vendu 26 924 €

Rembrandt Bugatti
Jaguar accroupi
Vendu 63 750 €

François-Xavier Lalanne
Agneau
Vendu 110 490 €

comment vendre chez fauveparis

1

nous expertisons votre bien (œuvre d'art, bijoux, vin, design, etc.)

Sur photographie :
Vous pouvez envoyer un mail à contact@fauveparis.com
en nous précisant les dimensions et toute information que vous jugerez nécessaire

Sur place chez FauveParis, avec ou sans rendez-vous :
du mardi au vendredi de 11h à 19h et le samedi de 14h à 19h

2

nous mettons en vente votre bien dans les meilleurs délais

Nous organisons une vente aux enchères **chaque samedi matin à 10h30.**
Votre bien est décrit, photographié, catalogué et exposé pendant une semaine.
Chaque vente est diffusée sur notre site internet ainsi que sur Drouot, Auction et Artprice.

3

nous vendons votre bien le plus cher possible

La vente se déroule physiquement chez FauveParis.
Elle est également retransmise en vidéo.
Les acheteur·ses enchérissent depuis le monde entier sur place, au téléphone et sur internet.

4

nous vous réglons par virement dès 10 jours après la vente

€€€

Sous réserve du paiement des acheteur·ses.

www.fauveparis.com